Fonds d’actions Asie-Pacifique Dynamique de l’Équitable

L’Équitable, compagnie d’assurance vie du Canada – aperçu des fonds distincts indispensables sélects 31 décembre 2025

Bref aperçu

Date de création du fonds :	août 2022	Catégorie d'actif :	Actions de l’Asie-Pacifique
Valeur totale :	3 974 313 $	Ratio des frais de gestion (RFG) :	2,64 %
Valeur unitaire de l'actif net :	9,95 $	Géré par :	Gestion d’actifs 1832 S.E.C.
Nombre d'unités en circulation :	399 425	Taux de rotation du portefeuille :	12,22 %
		Placement minimal :	50,00 $

Disponibilité du produit : Catégorie placement

Dans quoi le fonds investit-il?

L'objectif du fonds distinct est d'investir dans des unités du Fonds d'actions Asie-Pacifique Dynamique ou dans un fonds dans l'ensemble similaire.

L'objectif du fonds sous-jacent est d'obtenir une croissance du capital à long terme principalement par l'entremise de placements dans des titres de participation de sociétés de l'Extrême-Orient.

Dix principaux placements

1. Taiwan Semiconductor Manufactrg Co Ltd
2. Samsung Electronics Co Ltd
3. Tencent Holdings Ltd
4. Australia New Zealand Banking Grp Ltd
5. Mitsubishi UFJ Financial Group Inc
6. Keyence Corp
7. AIA Group Ltd
8. DBS Group Holdings Ltd
9. HDFC Bank Ltd - CAAE
10. BHP Group Ltd

Nombre total de placements : 43 titres

Les dix principaux placements représentent 46,88 % du fonds.

Quel est le degré de risque?

La valeur de votre placement peut diminuer.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé

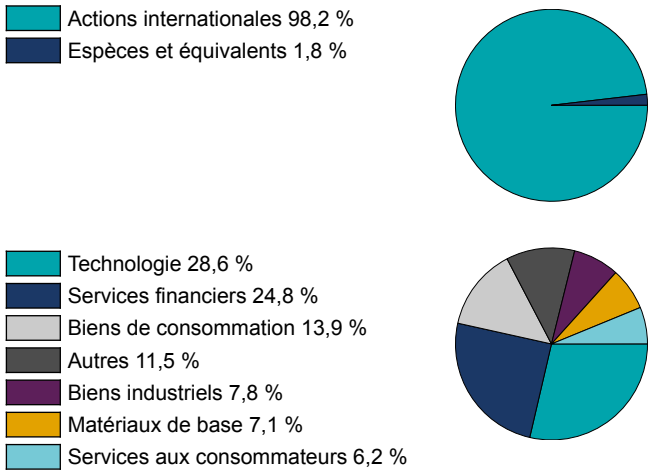
Principaux risques liés aux placements : risque lié aux produits de base, risque lié au crédit, risque lié aux instruments dérivés, risque lié aux actions, risque lié aux marchés étrangers, risque lié aux taux d’intérêt, risque lié à la liquidité, risque lié aux prêts de titres, risque lié à la vente à découvert, risque lié aux fonds sous-jacents

Nota : D’autres risques peuvent s’appliquer. Pour obtenir une description complète des risques liés aux placements, veuillez consulter le document Contrat et notice explicative.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert en vertu d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties susceptibles de protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance lié à la catégorie Placement. Le cas échéant, des frais supplémentaires sont imputés au contrat pour la catégorie Succession et la catégorie Protection. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le document Contrat et notice explicative.

Répartition des placements (au 31 décembre 2025)



Quel a été le rendement du fonds?

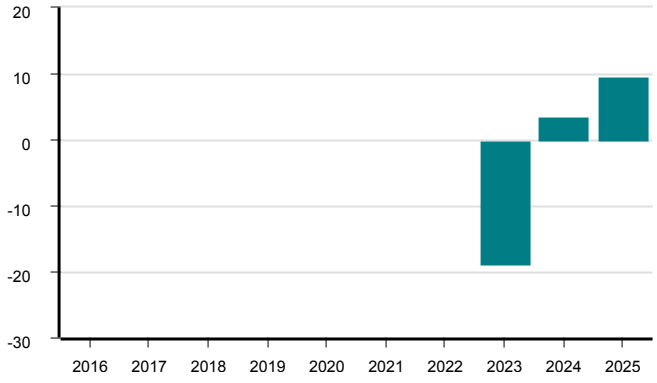
Cette section présente le rendement du fonds depuis sa création pour les titulaires de contrat ayant choisi la catégorie Placement, après déduction du RFG.

Il est important de noter que le endement passé du fonds n'est pas garant du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de garantie choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

La personne qui a investi 1 000 $ dans le fonds depuis sa création, détient aujourd'hui 995,01 $. Ce montant correspond à une moyenne de -0,15 % par année.

Rendements annuels



Fonds d'actions Asie-Pacifique Dynamique de l'Équitable

Équitable

L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada – aperçu des fonds distincts indispensables sélects 31 décembre 2025

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- investissent dans les actions de l'Extrême-Orient afin d'obtenir un potentiel de croissance du capital
- acceptent une certaine variabilité du rendement et investissent à long terme
- sont prêts à accepter un degré de risque moyen à élevé

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais et dépenses que vous pourriez avoir à payer pour acheter, détenir et vendre des unités du fonds.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Sans frais d'acquisition	Tout rachat est effectué sans frais.	• Lorsque vous investissez dans le fonds, il n'y a pas de frais initiaux, l'Équitable ne verse aucune commission d'acquisition à votre conseillère ou votre conseiller.
Sans frais d'acquisition CB	Tout rachat est effectué sans frais.	• Lorsque vous achetez les unités d'un fonds, il n'y a pas de frais à l'acquisition. L'Assurance vie Équitable verse une commission initiale à votre conseillère ou votre conseiller allant jusqu'à 5,6 %. Votre conseiller pourrait avoir à rembourser une partie ou la totalité de la commission initiale lorsque vous retirez des unités du fonds.

Frais permanents du fonds

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, en plus du coût de l'assurance lié à la catégorie Placement. Vous ne payez pas ces frais directement; cependant, ils auront pour effet de réduire le rendement de votre placement. Des frais supplémentaires s'appliqueront à la catégorie Succession et la catégorie Protection qui sont payés à même le contrat chaque mois ce qui mène à un taux de rendement net légèrement inférieur. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Commission de suivi

L'Équitable verse à votre conseillère ou conseiller une commission de suivi allant jusqu'à 1,00 % tant que vous possédez des unités de fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre conseillère ou conseiller vous fournit. La commission de suivi est payée à même les frais de gestion. Vous ne payez pas ces frais directement.

	Garanties		Frais de gestion	Frais d'assurance	RFG	Frais de la garantie
	Échéance	Décès				
Catégorie Placement	75 %	75 %	2,16 %	0,20 %	2,64 %	-

Autres frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur des unités que vous vendez ou substituez dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant leur achat.
Retraits imprévus	Des frais de 25 $ pourront être imputés conformément aux règles administratives en vigueur.
Substitutions	Des frais de 25 $ pourraient être imputés pour toute substitution en surnombre de quatre au cours d'une année.

Et si je change d'idée?

- Vous pouvez changer d'idée concernant la souscription de votre contrat ou toute directive donnée, et ce, dans les deux (2) jours ouvrables suivant la première des dates suivantes : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou cinq (5) jours ouvrables suivant sa mise à la poste.
- Vous devez aviser l'Équitable par écrit de votre intention d'annuler le contrat soit par courriel, soit par télécopieur ou au moyen d'une lettre.
- Vous récupérerez le moindre des montants suivants : soit le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a diminué.
- Vous récupérerez également tous frais d'acquisition ou autres frais que vous aurez payés.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir toute l'information dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au contrat et à la notice explicative.

L'Équitable
One Westmount Road North
Waterloo (Ontario) N2J 4C7
Sans frais : 1 800 668-4095
Courriel : epargneretraite@equitable.ca
Site Web : www.equitable.ca/fr